

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 Août 2021

En l'an 2021, le 12 Août, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 5 Août 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Thibaut Lafon, Claudine Landes, Gérard Lohézic, Patrick Rames, Claude Pégourié.

Absents excusés : Monique Delfour (procuration à Bernard Faure), Jean-Michel Périé

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L. 215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Rappel de l'ordre du jour

1. Modification des postes d'agents pour l'école
2. Point piscine
3. Questions diverses

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est voté à l'unanimité.

1. Modification des postes d'agents pour l'école

Plusieurs demandes ont été prises en compte afin de parvenir à une harmonisation des souhaits des différentes intervenantes :

- Magali Béduer, institutrice, souhaitait, dans l'intérêt des enfants, qu'une seule personne intervienne en tant qu'ATSEM.
- Siam Loubat, intervenant à la fois sur deux contrats différents ALSH et ATSEM, souhaitait ne conserver que la partie ALSH.
- Valérie Delluc souhaitait ne plus travailler le mercredi et assurer la majeure partie de son service en tant qu'ATSEM.

ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est donc proposé, dans l'intérêt du service et pour tenir compte des souhaits de chacune, que :

- Valérie soit de service en tant qu'ATSEM de 8h45 à 11h45 chaque jour puis de 13h45 à 16h45, participe au travail durant les repas de 11h45 à 13h45, et prenne place dans l'équipe ALSH de 7h30 à 8h45 ou de 16h45 à 18h30 (alternance une semaine sur deux)
- Siam aille chercher les repas à Cajarc chaque jour et assure la cantine entre 11h et 14h, effectue la partie ALSH le mercredi et la garderie une semaine sur deux matin et soir en alternance avec Valérie
- Raphaëlle Jourdan, venue en partie remplacer Siam pendant son congé maternité, vienne en complément le mercredi uniquement, à l'ALSH.

Ceci est mis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents, plus la voix de Monique Delfour laissée à Bernard Faure.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité de cesser de prendre les repas des enfants de la maternelle à Cajarc pour se fournir auprès de la cantine de Brengues et/ ou de Marcilhac par solidarité pour les communes voisines et afin de limiter les déplacements du personnel. Catherine Fouinat ajoute que les repas provenant du Collège de Cajarc ne sont pas vraiment adaptés aux élèves de maternelle.

2. Point piscine

Pour faire suite à certaines remarques énoncées quant à la fermeture de la piscine un jour par semaine, ce qui n'aurait pas été le cas avant, Claudine Landes fait référence à la délibération communautaire n° 101/2021 (voir pièce jointe) qui reprend le fonctionnement voté l'an dernier concernant le fonctionnement des piscines du territoire .

En cette période COVID, trois personnes au lieu de deux sont nécessaires car l'une est totalement dédiée à la désinfection des locaux pour éviter tout risque de contamination. De fait, chacune des piscines intercommunales est fermée un jour différent de la semaine. Procéder différemment serait un coût supplémentaire pour la Communauté de Communes déjà déficitaire sur ce plan là.

3. Questions diverses

* SDAIL : les documents concernant l'appel d'offre en vue de la désignation d'un architecte seront en ligne du 23 Août au 16 Septembre. Ensuite, la commission d'appel d'offre se réunira pour l'ouverture des plis. Plusieurs critères seront pris en compte : le prix, la rapidité d'exécution, notamment. Puis il faudra procéder au montage des dossiers de demande de subvention, en particulier pour la DETR (subvention accordée par l'Etat) qui n'est étudiée qu'une fois dans l'année et qui nécessite l'envoi d'un dossier avant le 15 décembre. Claudine Landes précise à nouveau que son compagnon Paul Masson, architecte, ne participera pas à cet appel d'offres. Toute implication de sa part ne pourra être autre que bénévole.

* Cimetière : se pose toujours le manque de place pour de nouvelles tombes. Plusieurs devraient pouvoir être récupérées mais pas avant un an. Est évoqué le fait d'agrandir l'existant, jadis ont été proposées des solutions sur la Gravette ou Salsac. Concernant la sépulture de Pascal Degrange, obligatoire à Saint Sulpice en tant qu'ancien habitant, Claude Pégourié, que nous remercions, a proposé un emplacement appartenant à sa famille. Patrick Rames a rencontré l'ex femme de M. Degrange, a évoqué cette solution et lui a demandé d'entrer en contact avec les Pompes Funèbres.

* Financement de l'ALSH : ce point a été évoqué lors d'une rencontre le 5 Août entre Gilles Bérard, Vice-Président du Grand Figeac en charge de l'enfance, Léa Fernandez, directrice adjointe, Jean Paul Mignat, Maire de Marcilhac, Laurence Mourgues, secrétaire du SIVU, et Claudine Landes.

Le coût élevé du reste à charge pour les mairies était au centre du débat. Actuellement, Saint-Sulpice fait l'avance des salaires qui sont ensuite facturés au SIVU qui facture à son tour aux communes membres. Outre le prix élevé, ceci est préjudiciable à notre village qui doit attendre le règlement alors que son budget est déjà très « serré ».

Le Grand-Figeac a été saisi de ce problème par d'autres communes également. Il serait envisageable que la Communauté de Communes participe à part égale afin de maintenir le service et l'améliorer. Il serait versé une dotation équivalente au montant payé par chaque village. Ceci sera débattu en cours d'année au Grand Figeac.

* Concernant la soirée Moules-Frites organisée à la Serre, les gérants du Camping devront libeller leur chèque de don à l'ordre du Trésor Public.

* Eddy David rappelle qu'il est important que chacun soit vigilant en cette période au risque de Rave Party. Tout mouvement anormal est à signaler aux services de Gendarmerie compétents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures